



AVIS
Projet d'aménagement particulier

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, un projet d'aménagement particulier (PAP), dénommé «Haaptstrooss», prévu à Hoscheid, a été analysé par le collège échevinal en sa séance du 6 juillet 2021.

Le projet, présenté par le bureau BEST de Senningerberg pour le compte de la société Promotions Immo-Nord, a pour objectif la construction de huit unités de logement et d'un logement intégré.

Le public pourra prendre connaissance des plans et documents au secrétariat communal à Hosingen pendant une période de 30 jours, soit du **12 juillet 2021 au 10 août 2021 inclus**.

Le projet et les plans y relatifs peuvent être consultés sur le site internet www.hosingen.lu.

Les observations et objections éventuelles contre le projet d'aménagement particulier doivent être présentées par écrit au collège échevinal de la Commune Parc Hosingen endéans le prédit délai de 30 jours sous peine de forclusion.

Hosingen, le 9 juillet 2021
le collège des bourgmestre et échevins,